



# Notre politique de mécénat

## Gouvernance

La Fondation Azalaï est administrée par une Assemblée Générale, un Conseil d'administration et le Bureau de la Fondation.

L'Assemblée Générale est formée par tous les membres, et par les représentants de toutes les structures membres, ainsi que par des structures extérieures consultatives spécialement invités à cet effet.

Les membres de la Fondation Azalaï élisent un conseil d'Administration. Les membres du conseil sont élus pour une durée de 3 ans.

Le Président du Conseil d'Administration est le Président Directeur Général du Groupe Azalaï hôtels. Ses membres se retrouvent ainsi au moins deux fois par an autour des résultats et des objectifs présentés par le Bureau de la Fondation.

Le Conseil de d'Administration est investi d'une mission générale de réalisation du but de la Fondation Azalaï, de l'affectation à ce but des biens de la Fondation Azalaï et de la surveillance de la gestion du patrimoine et des ressources de la Fondation Azalaï. Il adopte le budget et le programme annuel d'actions présenté par le Bure, approuve les comptes, décide souverainement de l'orientation générale des interventions de la Fondation.

## Domaine d'intervention

La Fondation Azalaï intervient dans tous les domaines permettant d'améliorer la vie des populations locales, à travers des soutiens financiers, matériels ou logistiques apportés à des actions de mécénat et plus généralement, en toute initiative qui s'inscrivent dans le cadre de son objet et qui est à but non lucratif ou dont le bénéfice sera fait don aux populations.

Cela peut être une activité ponctuelle, sans intérêt commercial, organisée par un tiers parti (individu, famille, organisation, fondation ou groupe), afin d'amasser des fonds pour en faire don.

Ou Activité de financement par l'entremise de laquelle un partenaire commercial (entreprise), remet à la Fondation Azalaï une partie des revenus liés à la vente de ses biens ou services.



La Fondation Azalaï s'est assignée comme mission de participer à l'amélioration de la qualité de vie des populations à travers des actions en lien avec son objet en occurrence :

- Contribuer au développement humain dans un environnement de proximité « sain et sûr »
- Contribuer au développement socioéconomique durable des plus démunis.
- Contribuer au développement de l'écotourisme durable
- Participer à la prévention et la gestion des conflits.
- Participer à l'éradication du Paludisme.
- Participer à la prévention contre le VIH/SIDA et les MST
- Aider les personnes atteintes de maladies graves (Diabète, Drépanocytose...) et leur entourage.
- Soutenir l'entrepreneuriat, l'éducation, la formation et la promotion de la femme etc.

Pour cela, elle s'est engagée à soutenir les projets dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la culture en droite ligne avec la mission qu'elle s'est assignée.

Pour mieux prendre en compte leurs préoccupations, la Fondation Azalaï déroule chaque année des programmes sur ses 04 axes Prioritaires, notamment :

- Insertion sociale : diversité, santé et solidarité, aide aux personnes en grande difficulté, lutte contre l'illettrisme, accès à la culture,
- Protection de l'environnement : actions de sensibilisation, sauvegarde du patrimoine, protection de la biodiversité,
- Aide humanitaire : soutien aux populations en difficulté, solidarité.
- Entrepreneuriat : soutien aux jeunes entrepreneurs.

Nonobstant ses 04 axes prioritaires, d'autres actions peuvent être soutenues si elles entrent dans le cadre de l'objet de la Fondation Azalaï et si elles sont inscrites dans le programme annuel de la Fondation Azalaï.



Le Président

M. Mossadeck BALLY